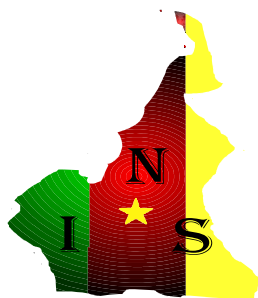


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

ENQUETE PAR GRAPPES A INDICATEURS MULTIPLES (MICS) 2006

MANUEL DU CONTROLEUR

Mars 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I- SENSIBILISATION	4
1.1- Intervenants.....	4
1.2- Actions à mener.....	4
1.2.1- Institut National de la Statistique.....	4
1.2.2- Autorités administratives	4
1.2.3- Autorités traditionnelles et Auxiliaires de l'Administration	5
1.2.4- Autorités religieuses	5
1.2.5- Associations et ONG	5
1.2.6- Medias	6
1.2.7- Guides locaux.....	6
II- SUIVI DU DENOMBREMENT DES ZONES D'ENQUETE ET TIRAGE DE L'ECHANTILLON---	6
2.1- Suivi du dénombrement des grappes	7
2.2- Tirage de l'échantillon.....	8
2.2.1- Mécanisme du tirage.....	8
2.2.2- Mise en œuvre du tirage	9
III- SUIVI ET ENCADREMENT DES ENQUETEURS	9
IV- VERIFICATION DES QUESTIONNAIRES	10
V- GESTION DU MATERIEL.....	11

INTRODUCTION

L'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2006 est une opération nationale de collecte des données qui est exécutée par l'Institut National de la Statistique (INS). C'est une enquête par grappes, en abrégée MICS (Multiple Indicators Cluster Survey). Elle vise la collecte des informations auprès des ménages, dans les domaines de l'éducation et de la santé de la population en général et plus particulièrement auprès des enfants et des femmes.

Vous avez été sélectionné comme contrôleur pour le compte de cette enquête. A ce titre, vous êtes appelé à être un intermédiaire entre la coordination de l'enquête et les agents enquêteurs. Pour ce faire, vous informerez votre superviseur des problèmes rencontrés et vous veillerez au respect des consignes sur le terrain. Vous pourrez également être amené à suppléer toute défaillance ou indisponibilité d'un enquêteur dans l'équipe que vous dirigerez, ce qui requiert, de votre part, une grande disponibilité et une très bonne maîtrise du manuel d'instructions aux agents enquêteurs.

Pour mener à bien les missions sus-citées, vous devez avoir une bonne maîtrise de l'ensemble des documents techniques mis à votre disposition à savoir le manuel d'instructions aux enquêteurs, les questionnaires et le présent manuel du contrôleur. Ce dernier document a pour objet de présenter les principales tâches auxquelles vous serez associées tout au long de l'opération, à savoir :

- la sensibilisation ;
- le suivi des opérations de cartographie et de dénombrement des grappes ;
- le tirage de l'échantillon ;
- le suivi et l'encadrement des enquêteurs ;
- la vérification des questionnaires ;
- la gestion du matériel et des équipements.

I- SENSIBILISATION

La population cible des campagnes de sensibilisation qui seront menées est constituée des personnes vivant dans les ménages sélectionnés pendant le tirage. La réussite de cette opération passe par une bonne définition des intervenants et des actions à mener par chacun.

1.1- Intervenants

Les principaux intervenants dans cette phase sont constitués des :

- autorités administratives,
- autorités traditionnelles et auxiliaires d'administration,
- autorités religieuses,
- responsables des associations et des ONG,
- hommes de média,
- guides locaux.

A ces différents acteurs, il faudrait ajouter le personnel de l'Institut National de la Statistique (INS) et le personnel de terrain.

1.2- Actions à mener

1.2.1- Institut National de la Statistique

Au niveau de l'INS, il s'agit, en plus de la rédaction des différentes correspondances et des communiqués de presse, de confectionner des affiches et banderoles publicitaires. Une fois élaborées, elles devront être acheminées aux différents responsables provinciaux pour être apposées dans leurs zones de compétence. Ces affiches devront être apposées le long des artères ou dans les lieux de grande fréquentation comme les stades, les marchés, les gares routières, les entrées des chefferies et des lamidats ou des résidences des chefs de quartiers ; les façades des salles de cinéma, les édifices religieuses, les babillards des services publics (Banques, Mairies, Sous-préfectures, Préfectures, Provinces, etc.).

Les contrôleurs veilleront à disposer des copies de toutes les correspondances envoyées aux différentes autorités, des lettres d'introduction dans les ménages ainsi que des affiches supplémentaires.

1.2.2- Autorités administratives

Il est essentiel pour les contrôleurs d'entretenir de très bons rapports avec les autorités administratives à tous les niveaux. Leur radio de commandement (RAC) peut être d'une très grande utilité.

1.2.2.1-Les Gouverneurs

Ils recevront une lettre signée du Directeur Général de l'INS sollicitant leur appui pour la réussite de l'opération. Leur degré d'implication dans cette activité sera fonction des explications qui leur auront été fournies par les missions de sensibilisation et les responsables des services provinciaux de l'INS.

1.2.2.2-Les Préfets

Bien que l'intervention des Préfets ne soit pas très marquée sur le terrain, les superviseurs s'assureront qu'ils ont reçu une ampliation des correspondances relatives à la sensibilisation à eux adressées par les Gouverneurs.

1.2.2.3-Les Sous-préfets

Les services provinciaux de l'INS expliquent aux Sous-préfets des unités primaires retenues ce que le Gouvernement, à travers l'INS, attend de cette opération et en quoi consistera leur appui.

Pour une meilleure sensibilisation, le Sous-préfet organisera en collaboration avec le superviseur une ou plusieurs réunions explicatives sur les objectifs de l'enquête avec les Chefs traditionnels concernés. Des interprètes pourraient être, en cas de besoin, sollicités pour faciliter les échanges. Il appartient également aux Sous-préfets d'organiser une rencontre avec les responsables des différentes associations ou des responsables des ONG. Au cours de ces assises, seront expliqués les objectifs de l'enquête et les attentes du Gouvernement.

1.2.2.4-Les Chefs de District

Ceux-ci seront saisis par les Préfets ou sous-préfets pour solliciter leur appui pour la bonne réalisation de l'opération si leur territoire de compétence est concerné. A leur niveau et avec le concours du personnel de terrain, ils devront, à leur tour, comme dans le cas des Sous-préfets, transmettre l'information aux populations concernées par l'opération.

1.2.3- Autorités traditionnelles et Auxiliaires de l'Administration

Les autorités traditionnelles et les auxiliaires de l'Administration concernées ici sont les Chefs de canton ou de groupement, les Lamibé, les Chefs de village, les Lawans, les Djaoros, les Chefs de quartier et les Chefs de Bloc. Une fois informés de l'exécution de l'enquête, ces différents auxiliaires de l'Administration devront sensibiliser leurs différentes populations. Compte tenu du faible degré d'alphabétisation des populations dans certaines zones, il serait indiqué de faire appel à des guides pouvant jouer le rôle d'interprètes.

1.2.4- Autorités religieuses

Les lieux d'office religieux offrent des canaux précieux pour véhiculer les messages publicitaires de l'enquête. Les responsables de terrain (superviseurs et contrôleurs) devront rencontrer les différents chefs religieux (Curés, Aumôniers, Pasteurs, Catéchistes, Imams et autres) en cas de nécessité pour solliciter leur concours afin qu'ils soient amplificateurs de la lettre de sensibilisation provenant du Sous-préfet ou de toute autre autorité.

Cette activité concerne une grappe et relève donc de la compétence du contrôleur en zone. Elle devra être répétée lorsqu'on passe d'une zone à l'autre.

1.2.5- Associations et ONG

Les associations et les ONG peuvent constituer également de bons vecteurs de messages publicitaires surtout auprès des femmes. Pour cela, elles devront être approchées par les

contrôleurs au niveau de chaque grappe. La liste des plus dynamiques peut être obtenue auprès des Sous-préfets lors des premiers contacts qu'effectueront les superviseurs.

1.2.6- Medias

Les médias concernés par les actions de sensibilisation sont essentiellement la CRTV et ses antennes provinciales, les radios communales, les radios rurales, la SOPECAM et éventuellement les médias privés. Au niveau de la CRTV, des communiqués rédigés en anglais et en français seront diffusés par les différentes stations de radio (poste national, stations provinciales et FM) et par la télévision. Ces messages devront également figurer dans les colonnes du quotidien national Cameroon Tribune.

1.2.7- Guides locaux

Les guides locaux constitueront sur le terrain une véritable courroie de transmission entre les ménages et les enquêteurs. Il est par conséquent important qu'ils soient imprégnés des objectifs de l'enquête. Ils devront être identifiés avec le concours des chefs de village, de quartier ou de bloc des zones d'enquête. Ils doivent avoir une bonne connaissance de leur localité, avoir une bonne réputation et parler la langue locale. Ils auront à expliquer le choix des ménages-échantillon et pourront en cas de besoin jouer le rôle d'interprètes.

II- SUIVI DU DENOMBREMENT DES ZONES D'ENQUETE ET TIRAGE DE L'ECHANTILLON

2.1- Repérage de la grappe à l'aide des croquis

L'administration technique de l'enquête fournira à chaque équipe les dossiers cartographiques de chaque grappe où l'équipe est appelée à travailler. Ces dossiers comportent outre la feuille de dénombrement des ménages, les cartes et croquis des grappes. Ce sont respectivement la carte de la grappe fournie par le Bureau Central de Recensements et Etudes de Population (BUCREP), le plan de situation de la grappe, et enfin le croquis de la grappe élaboré lors de l'EDSC-III. La carte fournie par le BUCREP présente la grappe avec ses contours, ses caractéristiques telles que les chemins de fer, les rivières, les localités, les limites, les routes bitumées ou non qui traversent ou encadrent la grappe, des repères tels que les écoles, les hôpitaux, les lieux de culte, etc. sur une aire dépassant largement celle de la grappe. Le plan de situation et le croquis de la grappe ont été confectionnés dans le cadre de la cartographie de l'EDSC_3. Le plan de situation présente les voies d'accès à la grappe, il contient également des informations utiles telles que les possibilités d'hébergement, les stations d'embarquement afin d'accéder à la grappe. Enfin le croquis de la grappe situe toutes les structures de la grappe sur une carte, ceci permet un repérage rapide des ménages sélectionnés. Des symboles sont utilisés sur les croquis pour identifier certaines infrastructures comme les routes, les écoles, les hôpitaux, les lieux de culte, les rivières, les limites de grappes, ainsi que tout repère fixe clairement visible.

Dans la plupart des cas, les limites suivent des caractéristiques du relief facilement reconnaissables (rivières, routes, montagnes, collines, marais, etc.). Cependant, dans certains cas, les limites sont des lignes invisibles. La localisation et la détermination de ces limites demandent un peu d'ingéniosité, particulièrement dans les zones rurales. On suggère l'approche suivante pour la reconnaissance des grappes sélectionnées :

- ✓ Identifiez sur le plan de situation la (les) route(s) utilisée(s) pour atteindre la grappe. Arrivés dans la grappe, repérez les limites de la grappe ainsi que certaines caractéristiques du relief et leur emplacement sur le plan de situation; Les grappes de la MICS 2006 étant celles de l'EDSCIII, il vous suffira une fois dans la grappe, de repérer les premier et dernier numéros de structures inscrits sur les maisons.
- ✓ Vous devez situer toutes les limites des grappes avant de commencer les interviews. Par exemple si la grappe est un bloc rectangulaire, vérifiez le nom des 4 rues-limites.

2.1- Suivi du dénombrement des grappes

Vous veillerez à la bonne réalisation de l'opération de dénombrement. Ce travail généralement réalisé par groupes de deux enquêteurs consiste, dans une grappe donnée, à parcourir toute la grappe, à produire un plan de situation de la grappe, à compter systématiquement tous les ménages se trouvant à l'intérieur de la grappe afin de préparer la base de tirage des ménages à enquêter. Cette opération se déroule en deux principales étapes : la reconnaissance de la grappe et la numérotation des ménages.

- Avant le dénombrement des ménages proprement dit, il est recommandé de faire d'abord la reconnaissance de la GRAPPE. Il s'agit d'identifier les limites de la GRAPPE, d'en faire le tour, de la diviser en blocs de maisons, de quartiers ou autres si possible et d'en dresser le plan de situation sur un croquis. Ce plan de situation doit être dressé par le contrôleur.
- La numérotation des ménages, dans une grappe, se fait à l'aide de la fiche de dénombrement. Les grappes choisies sont celles de la récente Enquête Démographique et de Santé (EDSC-3). La numérotation consiste à dresser, par grappe retenue, la liste exhaustive des ménages, en actualisant les numéros portés lors de la cartographie de l'EDS-3 sur les structures. Chaque ménage de la grappe est supposé avoir un numéro d'identification unique à 5 chiffres précédé du sigle EDSC-3. Ce numéro a la forme EDSC-3/XXX/YY où XXX représente le numéro de la structure et YY celui du ménage dans la structure.

Conduite pour la mise à jour de la cartographie :

Pendant la reconnaissance de la ZD, repérez le premier numéro d'identification des ménages dans la grappe. A partir de ce numéro, vous suivrez le sens de numérotation pour parcourir les ménages. Dans chaque ménage, interrogez les personnes rencontrées pour savoir si c'est le même ménage depuis EDSC-3. Pour ce faire, utilisez les informations sur la fiche EDSC-3 qui vous sera remise. Réécrivez les numéros à l'entrée des habitations si ceux-ci ne sont plus lisibles. Remplissez la fiche de dénombrement en actualisant les noms du chef de ménage, la taille du ménage, etc.

NB : 1- La numérotation séquentielle et le tirage de l'échantillon concernent tous les ménages sans exclusive qu'ils soient favorables ou non à l'enquête.

2- Lorsque les limites d'une grappe ne sont pas clairement identifiables, vous devez aider les enquêteurs à trancher et si le doute persiste, référez-vous à votre superviseur. Le schéma de la grappe doit matérialiser cette difficulté.

3- Associer les enquêteurs deux à deux pour travailler dans une grappe.

Une liste séquentielle des ménages de la grappe sera générée sur la fiche de dénombrement à partir de cette numérotation. De cette liste séquentielle qui vous sera remise par vos enquêteurs, vous allez :

- Tirer après vérification, les ménages-échantillon qui auront à répondre aux questionnaires de l'enquête
- Remplir la fiche de l'échantillon des ménages, laquelle indique, pour chaque grappe, la liste des ménages qui seront enquêtés. Outre le numéro de la grappe, cette fiche contient des indications sur les numéros des ménages, le nom de leur chef et quelques informations sur le remplissage du questionnaire.

2.2- Tirage de l'échantillon

Le tirage de l'échantillon des ménages à enquêter dans chaque grappe, s'effectue suivant la méthodologie décrite ci-après qui dépend du milieu dans lequel on se trouve et du degré de tirage. Vous devez bien maîtriser ce tirage car sur le terrain, vous serez parfois seul à l'effectuer.

2.2.1- Mécanisme du tirage

Quel que soit le milieu de résidence, le tirage des ménages dans chaque grappe suit exactement la même procédure. Dans la grappe, on connaît, après le dénombrement, le nombre total de ménages M , numérotés séquentiellement de 1 à M . On connaît également le nombre de ménages à enquêter dans la grappe concernée, soit m .

Pour tirer les m ménages de cette grappe, on doit :

- calculer, dans un premier temps, le pas de tirage qui est donné par la formule $p=M/m$ (Ce résultat n'est pas arrondi) ;
- choisir ensuite un nombre au hasard compris entre 1 et $[p]$ (partie entière de p), soit x ce nombre ;
- prendre les ménages ayant pour numéro séquentiel x ; $[x + p]$; $[x + 2p]$; $[x + 3p]$;; jusqu'à $[x + (m - 1)p]$ comme échantillon.

NB : $[]$ est la fonction partie entière. Exemple : $[3]=3$, $[4,5]=4$, $[12,9]=12$, $[6,2]=6$.

Dans le cas où on tire 19 ménages dans une grappe, la liste complète des ménages-échantillon est alors la suivante :

x ; $[x + p]$; $[x + 2p]$; $[x + 3p]$; $[x + 4p]$; $[x + 5p]$; $[x + 6p]$; $[x + 7p]$; $[x + 8p]$; $[x + 9p]$;
 $[x + 10p]$; $[x + 11p]$; $[x + 12p]$; $[x + 13p]$; $[x + 14p]$; $[x + 15p]$; $[x + 16p]$; $[x + 17p]$;
 $[x + 18p]$

Après le tirage, la fiche de l'échantillon doit être remplie pour la grappe concernée, et les informations concernant les ménages tirés doivent être communiquées aux agents enquêteurs.

2.2.2- Mise en œuvre du tirage

2.2.2.1- Exemples de calcul de la partie entière

La notion de partie entière se réfère tout simplement à l'abandon de la partie décimale. Ainsi, le résultat de la division de 52 par 5 est 10,4 et la partie entière de 10,4 est égale à 10. Dans le cas de la division de 54 par 5 où le résultat est 10,8, la partie entière, qui ne dépend pas de la partie décimale est toujours égale à 10.

2.2.2.2- Choix d'un nombre au hasard

Le choix du nombre au hasard entre 1 et la partie entière de p peut se faire de plusieurs manières. Vous pouvez, par exemple, demander à un enfant qui sait compter de choisir un nombre dans l'intervalle concerné, utiliser un tirage sur des papiers où l'on a pré inscrit les nombres de 1 à la partie entière de p , utiliser un tirage en pointant, les yeux fermés, sur un support où sont inscrits les nombres de 1 à la partie entière de p , utiliser une table des nombres au hasard, etc.

Les différentes méthodes ainsi que leurs avantages vous seront expliqués par les superviseurs qui prescriront celle à utiliser compte tenu de la facilité de sa mise en œuvre.

2.2.2.3- Obtention des ménages échantillon

Pour obtenir la liste des ménages tirés à l'issue du processus, on prend comme premier ménage celui portant le numéro séquentiel correspondant au nombre tiré au hasard. On obtient les ménages suivants, en ajoutant chaque fois le pas du tirage.

Par exemple, pour une grappe de 100 ménages où l'on désire en enquêter 19, le pas de tirage est $p=100/19=5,26$. La partie entière du pas de tirage est $[p]= [5,26]=5$. Pour un nombre tiré au hasard entre 1 et 5 (1 et 5 compris) égal à 3, la liste des numéros de ménages à enquêter est :

3	$[3+5,26]=8$	$[3+2 \times 5,26]=13$	$[3+3 \times 5,26]=18$	$[3+4 \times 5,26]=24$
$[3+5 \times 5,26]=29$	$[3+6 \times 5,26]=34$	$[3+7 \times 5,26]=39$	$[3+8 \times 5,26]=45$	$[3+9 \times 5,26]=50$
$[3+10 \times 5,26]=55$	$[3+11 \times 5,26]=60$	$[3+12 \times 5,26]=66$	$[3+13 \times 5,26]=71$	$[3+14 \times 5,26]=76$
$[3+15 \times 5,26]=81$	$[3+16 \times 5,26]=87$	$[3+17 \times 5,26]=92$	$[3+18 \times 5,26]=97$	

([] indique que l'on prend la partie entière du calcul effectué).

III- SUIVI ET ENCADREMENT DES ENQUETEURS

Le suivi et l'encadrement des enquêteurs de votre équipe relèvent de votre responsabilité et portent sur différents aspects. Le contrôle effectif du travail des enquêteurs est important dans la mesure où il permet que le travail sur le terrain se déroule selon le plan établi et que des données de qualité soient recueillies. Ce contrôle s'avère particulièrement important lors des premières phases de terrain quand il est encore possible de détecter et d'éliminer les erreurs-types de chaque enquêteur avant qu'elles ne deviennent une habitude. Par rapport à cet aspect, vos responsabilités sont les suivantes :

- ❖ Communiquer un certain nombre d'information aux enquêteurs pour le remplissage de certaines questions (N° de grappes, N° de ménages, code enquêteurs, etc.)
- ❖ Vous assurer de la bonne exécution des tâches confiées à chaque enquêteur ;

- ❖ Vérifier les questionnaires et informer votre superviseur quotidiennement si possible du déroulement des opérations dans votre zone de travail. Il est impératif que l'essentiel du contrôle des questionnaires se fasse pendant que l'équipe travaille encore dans la grappe concernée. Dans tous les cas, veillez à récupérer les questionnaires remplis par chaque enquêteur au plus tard le lendemain du jour de l'interview puis à les contrôler et à les transmettre au superviseur le plus tôt possible. Veillez aussi à effectuer au moins un contrôle rapide de tous les questionnaires avant le départ de l'équipe d'une localité ;
- ❖ Organiser régulièrement des réunions pour faire le point avec tous les membres de l'équipe et donner individuellement des conseils aux enquêteurs concernant les problèmes trouvés dans leurs questionnaires ;
- ❖ Mettre en ordre les questionnaires complétés dans une grappe et les emballer pour les remettre au superviseur ;
- ❖ Communiquer au superviseur tous les problèmes qui pourraient survenir sur le terrain ;
- ❖ Vous efforcer de développer un esprit d'équipe c'est-à-dire une atmosphère de travail harmonieuse.
- ❖ Vous assurer que les enquêteurs respectent les consignes pour la collecte et renvoyez éventuellement sur le terrain les questionnaires mal remplis pour correction ou complément d'information ;
- ❖ Pour les refus, vous devez chercher à persuader les personnes qui refusent de répondre à l'enquête, soit en confiant les interviews de ces personnes à d'autres enquêteurs, soit en les rencontrant personnellement. Signalez à votre superviseur tout cas de refus catégorique ou de ménage absent ;

IV- VERIFICATION DES QUESTIONNAIRES

Cette tâche constitue une partie importante de votre travail pendant l'enquête. Elle demande beaucoup de concentration. Vous serez jugé sur cette partie du travail. Les principales consignes à respecter et les différents contrôles de cohérence à effectuer doivent être maîtrisés.

Quelques consignes générales

- Quand vous parcourez un questionnaire, cochez toutes les parties à problèmes au moyen d'un stylo à bille rouge et notez le numéro de la page et de la question au dos de la dernière page du questionnaire. De cette manière l'enquêteur peut facilement voir s'il y a des observations ;
- En vérifiant les questionnaires, assurez vous que chaque nombre inscrit dans les cases est lisible et que les cercles faits par les enquêteurs pour sélectionner des codes pré imprimés indiquent clairement le(s) choix ;
- Assurez vous que l'on a posé aux enquêtés toutes les questions adéquates (c'est-à-dire que les instructions de passages et les filtres sont respectés) ;
- Corrigez les erreurs en barrant de deux traits et en reportant à côté la bonne réponse ;
- Effectuez vous-mêmes quelques interviews au début de l'enquête ;

- Assurez-vous de l'effectivité des interviews dans les ménages sélectionnés (visites inopinées pendant l'interview) ;
- Vérifiez très scrupuleusement, et au plus tard avant la fin de la première journée, que les premiers questionnaires sont bien remplis par chacun de vos enquêteurs ;
- Quand il faut inscrire un nombre, il convient de cadrer ce nombre à droite et de compléter les bacs restant par des 0 (Exemple, si vous devez inscrire 1 dans trois bacs, alors faites comme suit : |_0_|_0_|_1_|).
- Vérifiez systématiquement tous les questionnaires en prenant soin de revoir la cohérence de tous les modules ;
- Tenez régulièrement des réunions de mise au point avec tous les membres de votre équipe.

Il convient absolument d'éviter :

- D'accumuler des questionnaires non vérifiés ;
- De faire aveuglement confiance aux enquêteurs (allez vérifier dans le ménage toute information douteuse) ;
- De dissimuler le mauvais comportement d'un membre de votre équipe.

V- GESTION DU MATERIEL

Le matériel de l'enquête est mis à votre disposition et vous devez en assurer la distribution aux enquêteurs. Les questionnaires et les fiches qu'ils soient remplis ou non et tout le matériel restent la propriété de l'Institut National de la Statistique. Vous devez veiller à leur bon entretien et leur bonne conservation.

La responsabilité de ceux qui les abîmeraient est personnellement engagée, et il vous appartient de porter tous les dommages causés aux matériels à la connaissance de votre superviseur.

Les conditions générales d'utilisation et de conservation sont édictées par l'Institut National de la Statistique. Le superviseur vous donnera les conditions nécessaires au respect des règles de sécurité et d'entretien.